

Conseil Municipal

Du Mercredi 04 Juillet 2018 A 19 H 00

Présents : Mesdames SEVESTRE, BLANCHARD, SAMSON, CUMANT, GRANDJEAN,
Messieurs LE BARON, NEUVILLE, QUEMENER, SOLVE, DUBOURGUAIS,
Pouvoirs : Madame ALLAIRE, Messieurs CORBIN, DUTEL,
Excusées : Mesdames BRUN, SABLERY.

CREATION COMMUNE NOUVELLE DE CAMBREMER

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les principes de création d'une commune nouvelle ainsi que les orientations définies d'un commun accord au travers d'une charte entre les communes de Cambremer et de Saint Laurent du Mont.

Après avoir évoqué la motivation et le contenu de la charte et au regard des éléments, Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote pour la constitution d'une commune nouvelle entre les communes de Cambremer et de Saint Laurent du Mont.

Le Conseil Municipal a procédé au vote à main levée qui a donné le résultat suivant : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

A l'issue du vote et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande la création de la commune nouvelle, à dater du 1^{er} janvier 2019, constituée des communes de Cambremer et de Saint Laurent du Mont.
- Précise qu'il ne sera pas créé de communes déléguées, tant pour les anciennes communes de Cambremer et de Saint Laurent du Mont que pour les anciennes communes associées de Saint Aubin sur Algot, de Saint Pair du Mont et de Grandouet.
- Indique que la commune nouvelle regroupera une population totale INSEE de 1 386 habitants.
- Propose que ladite commune nouvelle soit dénommée « CAMBREMER » et que son siège soit domicilié Place de la Mairie 14340 CAMBREMER.
- Précise que le Conseil Municipal de la commune nouvelle de CAMBREMER regroupera l'ensemble des membres en exercice des 2 conseils municipaux des 2 communes fondatrices, soit 26 conseillers jusqu'au prochain renouvellement suivant la création de la commune nouvelle.
- Précise que le lissage des taux et l'harmonisation des abattements de TH s'effectuera sur une période de 12 ans.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Mandate Madame le Maire à saisir Monsieur Le Préfet du Calvados en vue de prendre l'arrêté de création de la commune nouvelle.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Baron souligne le travail bien fait concernant l'élagage des chemins. Il demande quel cadeau sera fait à Christian Hermilly pour son départ à la retraite, Madame le Maire répond que nous n'avons pas encore fixé de date, nous attendons le retour de Madame Ravet, Présidente de

l'Amicale du Personnel, pour en décider.

Monsieur Quemener informe que la messe annuelle est fixée au 08 juillet et que le repas des voisins aura lieu le 21 juillet au presbytère de Saint Pair du Mont.

Le transformateur situé près de la Mairie de Saint Pair du Mont doit partir fin Octobre prochain.

Monsieur Neuville informe que l'élagage fait par Monsieur CORU a été avancé par rapport à la date prévue, travail très propre. Il informe également que le stagiaire qui a été pris à l'essai pour un mois aux services techniques a rompu son contrat. Un nouveau stagiaire est arrivé ce matin pour 5 jours.

Madame Blanchard informe que l'Agglo de Lisieux Normandie lance une consultation sur la culture. Un état des lieux est en cours pour connaître ce qui existe déjà dans les différentes communes.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe :

- Que nous avons reçu toutes les subventions demandées.
- Que suite à la création de la commune nouvelle, il va falloir réaménager la salle du conseil municipal dont la table afin que tous les conseillers puissent siéger.
- Pour pérenniser notre école, il serait important d'avoir des logements locatifs.
A nous de trouver une aide pour monter ces projets de logements.